

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION
Résidence les Longanis
Bâtiment C appartement 4
7 boulevard Mahatma Gandhi
97490 SAINTE CLOTILDE
0262 12 85 06
snep.reunion@wanadoo.fr
<http://blog.snep-reunion.org/>

N° 31- FEVRIER 2015

SOMMAIRE:

- Page 2 : Edito
- Page 3 : informations stage
- Page 4 : inscription stage
- Page 5 & 6: CAPA avancement
- Page 7 : actus SNEP
- Page 8: fiche syndicalisation



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



Le métier au cœur

Dispensé de timbrage **Saint Denis CTCC**

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le:



**STAGE SYNDICAL ANIME PAR POLO LEMONIER,
SECRETAIRE NATIONAL DU SNEP FSU:**

LES JEUDI 16 ET VENDREDI 17 AVRIL

"DROITS / CARRIERE / MUTATIONS"

**UN RENDEZ VOUS INCONTOURNABLE !
VOIR LES MODALITÉS D'INSCRIPTION
EN PAGE 3 & 4**



**Avec le SNEP-FSU,
une profession rassemblée et engagée,
ça change tout !**

Merci aux 85% de collègues qui nous ont renouvelé leur confiance



L' EDITO :

L 'année qui vient sera probablement encore riche en évènements médiatiques de tous ordres (politiques, climatiques, accidentels, mécaniques....). Un évènement forcément chargé en émotion, pas toujours questionné en chassera un autre au rythme des emballements médiatiques. L'École continuera d'avoir droit à ses débats externes et internes, à ses remises en question voire en accusation (laïcité, vertus républicaines, notes, rythmes, statut des enseignants, programmes..) et les hommes et les femmes de terrain devront comme toujours assurer le S.A.V.

Nous souhaitons pour notre part que le « grand élan / sursaut républicain refonde l'École, dans les faits pour former des citoyens équipés des armes nécessaires pour évoluer dans une société mondialisée. Convoquer la République et ses totems ne doit pas se résumer à scander un refrain: liberté égalité fraternité, car sans SERVICES PUBLICS POINT DE RÉPUBLIQUE. Des services publics affaiblis et c'est la cohésion sociale qui se retrouve amoindrie. Eux seuls prennent en compte l'impératif de solidarité, dans l'intérêt général et font vivre la fière devise nationale. Ce coup de projecteur sur les banlieues, les prisons, l'École donne l'impression de redécouvrir des rouages fondamentaux de notre société. Pour faire l'unité d'une nation, encore faut-il que chaque citoyen s'estime bien traité et puisse développer une confiance minimale dans les valeurs de son pays, en avoir fait l'expérience dans sa singularité et le respect de sa différence. Chanter la Marseillaise ne remédiera pas au sentiment d'échec voire de laisser pour compte de la République.

Les attentats de début janvier rappellent de façon brutale à l'État que le rôle de l'école ne se limite pas à l'acquisition de compétences déterminant l'employabilité future de nos élèves. Ils mettent en lumière les décennies passées à « dégraisser le mammoth », à dénigrer les enseignants...qui se sont soldées par des réductions drastiques de postes. Les différentes réformes n'ont eu pour conséquence, au fil des années, que de diminuer systématiquement les horaires obligatoires, les options....et a contrario augmenter les effectifs...Le coup de grâce porté à "l'école de la République" fut le socle minimal de Fillon, entérinant ainsi le renoncement à l'accès à la culture pour tous.

On aurait pu fort naïvement penser que le choc de janvier allait se traduire par un déblocage de moyens en direction des services publics. Que nenni! l'austérité demeure le maître mot et des miettes seront distribuées pour la formation à la laïcité. Or l'École est sans cesse renvoyée à la société, à ce qui lui est extérieur. Elle est sommée de s'adapter, d'adapter, de rendre conforme ..pourtant l'École n'est pas un service, c'est une institution et la valeur d'une institution ne se mesure pas au degré de satisfaction des usagers/consommateurs/clients/électeurs/chefs d'entreprise. Elle est en revanche liée à sa capacité à incarner les valeurs émancipatrices de la République, à réduire les inégalités. L'approche par compétence actuellement prônée par l'institution via le LPC/socle, est détournée de son sens originel.

Restreinte à la formation professionnelle aux Etats-Unis, elle est devenue le véritable cheval de Troie du paradigme utilitariste cher au MEDEF et autres actionnaires du CAC 40. Désormais, l'acquisition de connaissances n'aura de sens et de légitimité que dans la mesure où elle servira à quelque chose, en l'occurrence à favoriser la maîtrise de «savoirs-agir» (compétences). Et du jour au lendemain, toujours dans la veine de l'utilitarisme pédagogique, la culture entrepreneuriale pénètre nos établissements.

L'École n'est pas neutre. Elle est le lieu et l'enjeu des forces sociales en présence qui tentent de se l'approprier pour la mettre au service de leurs intérêts particuliers.

Dans ces moments d'exacerbation du corps social, la FSU et le SNEP portent la vision d'un projet humaniste pour l'école. Une mobilisation de masse devient nécessaire pour rétablir un nouvel humanisme dans la formation et la culture générale de nos élèves d'où qu'ils viennent et qui qu'ils soient. Ce dont les élèves auront besoin dans les classes, ce ne sont pas des techniciens ni des magiciens, mais des maîtres en humanités .

Découvrir des œuvres, prendre plaisir à les étudier, développer et utiliser des outils intellectuels ou non, échanger des idées, alimenter des controverses, se mouvoir et s'émouvoir, prendre plaisir à ce qui nous relie tous comme étant un fragment d'une humanité diverse, sont des axes pour que l'École soit plus qu'un lieu d'apprentissage de compétences, mais aussi un lieu du vivre ensemble et du respect de ce que pense l'autre.

Catherine Duriez

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Le SNEP Réunion organise **un stage de formation syndical sur les thèmes:**

Droits-Carrière-Mutations

Dans les bilans revient souvent l'idée que les stages de formation syndicale «devrait être obligatoire pour tous les sortants,... que vous pensiez y trouver plus de collègues, ...qu'il faudrait les faire partager à un beaucoup plus grand nombre de collègues...».

Ces stages sont des réponses certes partielles et modestes mais néanmoins indispensables à la compréhension des enjeux qui se jouent actuellement dans les réformes et les mécanismes qui cherchent à « transformer » le métier.

-Jeudi 16 et vendredi 17 avril
de 9h/17h au COHGOR DU TAMPON (plaine des cafres):

L'objectif est clair : réussir ce stage en faisant en sorte qu'un plus grand nombre de collègues soit au courant des mécanismes et des enjeux actuels. Voilà un défi à relever ; si chacun de vous convainc quelques collègues de son entourage, nous pourrions tenir un stage exceptionnel!

PLAN D'ACCES



- Sur la RN3, dès que vous voyez l'église et la superette, direction « BOIS COURT » (Rue Raphael Douyère - D70).
- Environ 3-4 km, tournez à gauche « Chemin Cabeu ».
- Le village de Bois Court se situe sur votre gauche à quelques centaines de mètres.

STAGES SYNDICAUX

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur

s/c de

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

Les jeudi 16 et vendredi 17 avril 2015

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **COHGOR du TAMPON de 9h à 17h**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... leSignature :

Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

STAGES SYNDICAUX INFOS & INSCRIPTION

CE CONGE EST DE DROIT

Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.

Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CES STAGES : lundi 16 mars (1)

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

N'oubliez pas l'inscription au S.N.E.P. local le plus rapidement possible.

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

- (1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

Date(s) :	Lieu :	Thème :	Heure début stage : 9H
Nom :		Prénom :	
Etablissement :			
Adresse pers. :			
Mél :			
INSCRIPTION A RENVoyer AU LOCAL DU SNEP OU PAR MAIL snep.reunion@wanadoo.fr			

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

CAPA AVANCEMENT ECHELON

Chaque année, l'administration dresse pour chaque grade la liste par échelon de tous les « promouvables », c'est-à-dire tous ceux qui, à l'échelon considéré et au cours de l'année scolaire (du 01/09 au 30/08) ont atteint le temps nécessaire dans l'échelon pour être promu au suivant, soit au « Grand choix », soit au « Choix ». Les promouvables sont classés en fonction de leur note globale sur 100 (note pédagogique + note administrative) et, à note égale, en fonction des critères suivants :

1. leur date d'entrée dans le corps ;
2. l'ancienneté d'échelon ;
3. le mode d'accès à l'échelon précédent ;
4. l'âge.

30% des promouvables au Grand choix sont promus et 5/7 des promouvables au Choix.

Pour chaque échelon, chaque collègue n'est promuable qu'une seule fois par échelon: d'abord au grand choix puis au choix.

Par conséquent, pour une année scolaire donnée, on peut, étant promuable uniquement au Choix, avoir une note supérieure au dernier promu au Grand choix, ce qui ne peut avoir d'effet puisque, précisément, on n'est plus promuable au Grand choix (le Grand choix a été examiné antérieurement et négativement).

Ceux qui n'auront été promus ni au Grand choix, ni au Choix, le seront à l'ancienneté lorsqu'il auront atteint la durée requise dans l'échelon.

Les CAPA se réunissent une seule fois par an. Si votre date de promotion est antérieure à celle de la CAPA, vous toucherez un rappel. Si elle est postérieure, vous serez payé à votre nouvel échelon à partir de votre date de promotion.

Les commissaires paritaires du SNEP

ECHELON ACTUEL	ANCIENNETE	CHOIX	GRAND CHOIX	NON PROMUS	Total
3	4				4
4	4		2	2	8
5	1	2	3	5	11
6	2	7	3	5	17
7	4	14	7	12	37
8	4	16	6	18	44
9	4	12	9	26	51
10	1	6	5	13	25
Total	24	57	35	81	197

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

TABLEAU AVANCEMENT / REMUNERATION PEPS

Échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté		Indi- ce majoré	Traitement brut	Traitement net
1° échelon				ECHELON 1	349	1615,97	2083,53
1° au 2°	-	-	3 mois	ECHELON 2	376	1740,99	2244,72
2° au 3°	-	-	9 mois	ECHELON 3	432	2000,29	2579,04
3° au 4°	-	-	1 an	ECHELON 4	445	2060,48	2656,65
4° au 5°	2 ans	-	2 ans 6 mois	ECHELON 5	458	2120,68	2734,26
5° au 6°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	ECHELON 6	467	2162,35	2787,99
6° au 7°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	ECHELON 7	495	2292	2955,15
7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	ECHELON 8	531	2458,69	3170,07
8° au 9°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	ECHELON 9	567	2625,38	3384,99
9° au 10°	3 ans	4 ans	5 ans	ECHELON 10	612	2833,74	3653,64
10° au 11°	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	ECHELON 11	658	3046,74	3928,26

BARRES PROMOTIONS PEPS

critère de départage		critère 1	critère 2	critère 3	critère 4
Echelon actuel	BARRE CHOIX	Date d'entrée dans le grade	Date d'entrée dans l'échelon	type de promotion	date de naissance
5	77.80	15/06/2011	04/11/2012	ancienneté	06/09/1984
6	83.00	01/09/2003	01/09/2011	ancienneté	01/09/1981
7	85.50	01/09/2000	01/12/2011	ancienneté	13/11/1976
8	87.40	01/09/2003	01/09/2010	choix	14/03/1974
9	90.50	01/09/2011	01/09/2013	reclassement	24/02/1970
10	91.50	01/09/1997	09/11/2010	choix	29/12/1966

critère de départage		critère 1	critère 2	critère 3	critère 4
Echelon actuel	BARRE GRAND CHOIX	Date d'entrée dans le grade	Date d'entrée dans l'échelon	type de promotion	date de naissance
4	78.50	16/04/2012			
5	81.80	16/11/2010	17/12/2012	grand choix	04/09/1985
6	84.80	01/09/2005	01/09/2012	grand choix	01/02/1978
7	88.00	01/09/2001	01/03/2012	grand choix	30/03/1979
8	89.30	01/09/2005	01/09/2012	ancienneté	09/12/1974
9	92.60	01/09/1997	01/06/2012	grand choix	04/03/1975
10	92.00	01/09/1991	01/09/2011	choix	25/04/1968

A l'attention des adhérents non à jour de leur cotisation syndicale et des sympathisants du SNEP.

Si, nous nous vous sollicitons, après les élections professionnelles qui ont vu le SNEP-FSU obtenir 85% des voix, c'est bien parce que vous avez été un acteur de ce résultat et nous tenions à vous en remercier. Ce résultat est, pour le SNEP-FSU, le signe de fortes attentes et de revendications à faire avancer. Votre rôle en tant qu'électeur fut primordial et apporte une représentativité aux propositions du SNEP-FSU.

Il n'en reste pas moins que, pour contribuer à leur réalisation, nous avons besoin de développer une activité syndicale importante et multiforme pour dynamiser l'intervention d'une large part de la profession. C'est pourquoi nous avons besoin d'un SNEP-FSU encore plus efficace et que nous vous invitons à le renforcer en devenant adhérent(e). Cela doit permettre aussi de se projeter dans un temps plus long que la simple actualité du moment et de construire notre orientation et notre activité avec de plus en plus de collègues.

Ce nouvel élan que vous apporterez s'inscrira dans la continuité logique des résultats de ces élections professionnelles. Voter SNEP-FSU mais aussi le rejoindre, c'est se donner plus de moyens pour faire avancer et défendre notre métier et ses enseignants, l'EPS, l'école, ...
C'est là toute la raison de notre appel.

Une bonne résolution pour commencer l'année 2015, ne pourrait-il pas être votre adhésion ?
Aussi nous vous appelons à retourner la fiche d'adhésion ci jointe au plus vite au responsable départemental du SNEP-FSU.

« Une profession rassemblée et engagée ça change tout ! »

Le bureau académique du SNEP FSU Réunion

Non l'EPS ne peut pas être une variable d'ajustement!

Le gouvernement planche actuellement sur une refondation des programmes scolaires en donnant davantage d'autonomie aux établissements par la mise en place d'enseignements de complément "bidisciplinaires", accompagnés d'une diminution des horaires planchers au collège. Pour l'EPS, cela entraînerait la suppression de la 4^e heure d'EPS en 6^e et le passage à 2h30 pour les autres niveaux, soit une baisse de 20% des horaires obligatoires.

Ce projet représente pour nous une attaque grave et historique. Personne ne peut être dupe, cette réforme sera évidemment désastreuse pour la discipline. Comment imaginer une seule seconde que, face aux disciplines dites "fondamentales", les choix des CA se feront en faveur des enseignements considérés comme "périphériques" (arts pastiques, éducation musicales et ... EPS évidemment!).

La destruction d'un cadre commun (les horaires obligatoires) est discriminant car il introduit de l'iniquité entre les élèves. De plus, comment réserver des installations et réaliser une programmation fondée sur des horaires "aléatoires"?

L'EPS, jusqu'à preuve du contraire, reste la seule discipline qui englobe l'élève dans sa totalité. L'école a besoin de « plus et mieux » d'éducation physique et sportive.

Par exemple, au sujet de l'obésité et du diabète, les statistiques dans notre académie sont alarmantes . C'est donc un non sens total de la part du gouvernement d'abaisser les horaires obligatoires.

Nous n'en sommes pour l'instant qu'au stade de la réflexion mais il est nécessaire d'être très vigilant.

Préparons nous collectivement à défendre nos valeurs de l'école et de l'EPS!

Benoit Caquelard



SYNDICALISATION 2014-2015

SNEP REUNION - 7bd mahatma Gandhi - Res. Ionganis
Bat C / Apt 4 - 9490 Sainte Clotilde

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom

nom de JF

prénom

ADRESSE principale

ADRESSE auxiliaire

voie

complément d'adresse

code postal et localité

@dresse mèl

fixe : mobile : 0

code établissement

nom

voie

code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date

signature

ENVOI du BULLETIN

- adresse personnelle adresse établissement
- Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
- Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

COTISATIONS SNEP DOM 2014-2015

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext	178 €	187 €	198 €	203 €	216 €	231 €	247 €	267 €	286 €	
Prof : Hors Classe		216 €	244 €	261 €	280 €	303 €	322 €	341 €			
Bi-admissible			183 €	193 €	204 €	218 €	230 €	247 €	267 €	287 €	300 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext	208 €	226 €	242 €	259 €	277 €	298 €	320 €	341 €	358 €	
Agrégé Hors Classe		286 €	303 €	320 €	341 €	358 €	384 €	399 €	420 €		
AE-CE-PEGC		148 €	157 €	164 €	172 €	181 €	189 €	199 €	209 €	222 €	235 €
CE-PEGC Hors Classe			222 €	232 €	267 €	286 €					
CE-PEGC Classe Ex.		267 €	289 €	303 €	322 €	341 €					
MA et CDI		131 €	142 €	146 €	156 €	166 €	176 €	189 €			

AUTRES SITUATIONS

- Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : 130€
- Vacataire 42€ - Contractuel 42€
- Tps partiels : selon échelon et quotité de service
- CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- Agrégés stagiaires sur premier poste : 140€
- Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€
- Stagiaires non reclassés : selon echelon de la catégorie d'origine

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

- Non titulaire non réemployé 30€
- Etudiant (fournir un justificatif) 30€

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
CONTRACTUEL STAGIAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe	Cotisation
Inférieur à 1000€	1	47 €
entre 1001€ et 1300€	2	64 €
entre 1301€ et 1550€	3	79 €
entre 1551€ et 1800€	4	90 €
entre 1801€ et 2050€	5	99 €
entre 2051€ et 2300€	6	113 €
entre 2301€ et 2500€	7	129 €
entre 2501€ et 2700€	8	143 €
entre 2701€ et 2900€	9	155 €
supérieur à 2900€	10	163 €

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP

Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous

Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement

Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom

Prenom

Adresse

Compl. Adresse

Code Postal - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Pour le compte du

SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à : le :

Signature

Paiement : Recurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS